

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
POUR UNE DEMANDE DE NATURALISATION OU DE RÉINTÉGRATION PAR DÉCRET**

IMPORTANT : Votre dossier doit être complet dès son dépôt sous peine d'être classé sans suite (article 40 du décret 93-1362 du 30/12/93) et afin que le récépissé puisse vous être remis.

DOCUMENTS DE BASE

	Original	Photocopie	Réservé à l'administration
⇒ - Le formulaire de demande (complété de la page 1 à 6) en deux exemplaires originaux daté et signé	X (2)		
⇒ - 1 timbre fiscal électronique « accès à la nationalité française »	X		
⇒ 2 photographies d'identité tête nue portant vos nom, prénom(s) et date de naissance au dos	X (2)		
⇒ - Titre de séjour en cours validité (pour les ressortissants hors de l'Union européenne)	X	X	
⇒ - Passeport en cours de validité (copie de toutes les pages tamponnées)	X	X	

ACTES D'ÉTAT CIVIL (vous, vos parents, vos enfants)

IMPORTANT : Les actes d'état civil doivent être établis au vu du registre d'état civil dans lequel la naissance, le mariage ou le décès a été enregistré. **Les actes établis au vu d'un livret de famille ou d'une pièce d'identité ne sont pas acceptés.** Les actes de certains pays doivent être revêtus d'une légalisation ou d'une apostille. Pour savoir si vous êtes concernés vous pouvez vous adresser au consulat de votre pays d'origine ou consulter le site service-public.fr

Tous les actes d'état civil français doivent être datés de moins de trois mois

⇒ - Votre acte de naissance délivré par l'officier de l'état civil de votre lieu de naissance mentionnant les nom et prénom(s) de vos parents, ainsi que sa traduction par un traducteur agréé par une autorité française (liste cour d'appel)	X		
⇒ - Les actes de naissance de vos parents et le cas échéant, leur acte de mariage si votre acte de naissance ne mentionne pas les dates et lieux de naissance de vos parents, ainsi que leur traduction par un traducteur agréé si les actes sont en langue étrangère		X	
⇒ - Si vous êtes marié en France ; la copie intégrale de votre acte de mariage actuel (de moins de trois mois) ⇒ - si vous êtes mariés à l'étranger ; la copie intégrale de votre acte de mariage ainsi que sa traduction par un traducteur agréé par une autorité française	X		
⇒ - Votre (vos) acte(s) de(s) mariage(s) antérieur(s) ainsi que sa(leur) traduction par un traducteur agréé par une autorité française	X	X	
⇒ - La photocopie du jugement de divorce ou l'acte de répudiation de chaque union dissoute ainsi que sa traduction par un traducteur agréé par une autorité française ou bien l'acte de mariage français portant la mention du divorce	X	X	
⇒ - Si vous avez conclu un PACS, la transcription du PACS délivrée par le SCEC (moins de trois mois)	X		
⇒ - La copie intégrale des actes de naissance de tous vos enfants mineurs nés avant ou après le mariage ainsi que leur traduction par un traducteur agréé par une autorité française	X		
⇒ - Enfant adopté à l'étranger : la décision du tribunal judiciaire de Nantes relative à la nature de cette adoption (simple, plénière). <i>Uniquement pour les enfants qui deviendront français en même temps que vous</i>		X	
⇒ - Enfant né à l'étranger et adopté en France : le jugement d'adoption simple ou plénière	X	X	
⇒ - Si vous êtes réfugié, vous devez fournir les certificats de naissance ou de mariage délivrés par l'OFPRA	X		



Document à retourner avec votre dossier complété

Tournez svp

SITUATION FAMILIALE (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)	Original	Photocopie	Réservé à l'administration
⇒ - La photocopie recto-verso du titre de séjour ou de la carte nationale d'identité de votre conjoint (e) ou concubin (e) ou co-contractant (e) de PACS en cours de validité si celui (celle)-ci ne s'associe pas à votre demande		X	
⇒ - La photocopie du document justifiant de l'acquisition de la nationalité française de votre conjoint(e) ou concubin (e) ou co-contractant(e) de PACS		X	
⇒ - Certificats de scolarité de tous vos enfants mineurs ou carnet de santé de l'enfant s'il(s) n'est (ne sont) pas encore scolarisé(s)		X	
⇒ - Justificatifs des ressources de votre conjoint(e)/concubin(e)/ co-contractant(e) de PACS : contrat de travail + 3 derniers bulletins de salaire ou carte d'inscription à pôle emploi et 3 derniers bordereaux de versement des indemnités chômage ou titre de pension et 3 derniers bordereaux de versement		X	
⇒ - la décision autorisant l'entrée en France des membres de votre famille		X	

DOMICILE (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)	Original	Photocopie	Réservé à l'administration
⇒ - Si vous êtes locataire : le contrat de location, les 3 dernières quittances de loyer et la dernière facture de téléphone, d'électricité ou de gaz		X	
⇒ - Si vous êtes propriétaire : l'attestation de propriété délivrée par le notaire		X	
⇒ - Si vous êtes hébergé (e) : une attestation d'hébergement et un justificatif de l'identité de la personne qui vous héberge		X	

SITUATION FISCALE (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)	Original	Photocopie	Réservé à l'administration
⇒ - Avis d'imposition ou de non-imposition des 3 dernières années (photocopie de toutes les pages)		X	
⇒ - Bordereau de situation fiscale (modèle P 237) daté de moins de 3 mois portant sur les 3 dernières années		X	

RESSOURCES ET ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES (la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)

Vous êtes salarié(e) :

⇒ - Les certificats de travail pour les 3 dernières années ou un relevé de carrière professionnelle délivré par votre organisme de retraite. Si vous êtes intérimaire, fournir un relevé de mission intérim.		X	
⇒ - Contrat de travail en cours indiquant le salaire, la date d'entrée et l'emploi occupé + 3 derniers bulletins de salaire		X	
⇒ - Bulletins de salaire des mois de novembre et décembre des 3 dernières années précédant le dépôt de la demande de naturalisation		X	

Vous êtes demandeur d'emploi :

⇒ - Carte d'inscription à Pôle emploi		X	
⇒ - 3 derniers bordereaux de versement des indemnités		X	
⇒ - Justificatifs de votre activité professionnelle au cours des 3 dernières années ou un relevé de carrière		X	

Vous êtes stagiaire de la formation professionnelle :

⇒ - Attestation de l'organisme de formation mentionnant les dates de début et de fin de stage + Dernier bulletin de rémunération		X	
⇒ - Justificatifs de votre activité professionnelle au cours des 3 dernières années ou un relevé de carrière		X	

Vous êtes commerçant, artisan, exploitant agricole, gérant :

⇒ - Extrait d'immatriculation au registre du commerce ou des métiers		X	
⇒ - Une attestation comptable faisant apparaître les ressources tirées de l'activité		X	
⇒ - Bordereau de situation fiscale de la société délivré par les services fiscaux		X	



	Original	Photocopie	Réservé à l'administration
Vous exercez une activité de micro-entrepreneur (ex auto entrepreneur) :			
⇒ - Extrait d'immatriculation au registre du commerce ou des métiers		X	
⇒ - Justificatifs des ressources des 3 dernières années ou relevé de carrière		X	
⇒ - Copie des déclarations URSSAF pour les 12 derniers mois (mensuelles ou trimestrielles)		X	
Vous exercez une profession libérale :			
⇒ - Copie de l'inscription à l'ordre professionnel		X	
⇒ - Justificatifs des ressources des 3 dernières années		X	
Vous êtes lycéen ou étudiant :			
⇒ - Certificat de scolarité ou carte d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année en cours et sur les 5 dernières années suivies		X	
⇒ - Si vous êtes boursier, une attestation délivrée par l'organisme indiquant le montant annuel de la bourse		X	
⇒ - Si vous êtes pris en charge par vos parents : photocopie (recto-verso) de leur titre de séjour ou de leur carte nationale d'identité et de leur dernier avis d'imposition fiscale. S'ils résident à l'étranger, un justificatif des versements		X	
Vous êtes artiste / intermittent du spectacle :			
⇒ - Le récapitulatif annuel des congés spectacles + attestations annuelles de pôle emploi des 3 dernières années		X	
Vous êtes handicapé ou invalide :			
⇒ - La décision de la CDAPH en cours de validité mentionnant le taux d'invalidité , une attestation de travail en structure protégée		X	
⇒ - La carte d'invalidité et le bordereau de versement d'une pension ou allocation d'invalidité		X	
Vous êtes retraité :			
⇒ - Le titre de pension et le dernier bordereau de versement		X	
Autres revenus :			
⇒ - Si vous bénéficiez de revenus mobiliers ou immobiliers en France ou à l'étranger : vos actes de propriété + déclaration datée et signée précisant la nature, l'origine et l'évaluation de votre patrimoine+ une attestation bancaire précisant le montant des revenus de votre patrimoine		X	
⇒ - Dernier bordereau de versement de la CAF (allocations familiales, APL, PAJE, RSA) ou de la MSA		X	

CASIER JUDICIAIRE ÉTRANGER

⇒ - Un extrait de casier judiciaire de chaque pays autre que la France où vous avez résidé au moins six mois au cours des dix dernières années (en langue étrangère et sa traduction par un traducteur agréé)	X		
Ce document n'est pas exigé pour les réfugiés et les apatrides protégés par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides uniquement pour le pays dont ils sont réfugiés			

SITUATION MILITAIRE

⇒ - Un état des services pour les anciens combattants et les légionnaires et les décorations et citations obtenues	X		
--	---	--	--

Tournez svp



CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE(la plateforme pourra être amenée à vous demander les originaux lors de votre entretien)

IMPORTANT : les attestations de dispense de formation linguistique et les attestations ministérielles de compétence linguistique délivrées par l'OFII ne sont pas recevables.

⇒ - un diplôme délivré par une autorité française, en France ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (brevet des collèges ou supérieur)		X	
⇒ - OU un diplôme attestant d'un niveau de connaissance du français au moins équivalant au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe	X	X	
⇒ - OU une attestation <u>dématérialisée imprimée</u> comprenant les épreuves d'expression et de compréhension orale et écrite délivrée depuis moins de deux ans à l'issue d'un test linguistique par l'un des organismes certificateurs suivants : France Éducation International ou CCI de Paris et constatant le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe ou tout autre test TCF ou TEF à la condition que vous soyez présenté aux quatre épreuves précitées lors d'une session unique et que les résultats soient mentionnés sur la même attestation.		X	
<p><u>Vous êtes dispensé de fournir un diplôme français ou une attestation linguistique si vous pouvez produire :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Une attestation de comparabilité délivrée par l'organisme ENIC-NARIC au vu d'un diplôme délivré à l'issue d'études suivies en français, par les autorités de l'un des pays dont la liste est fixée par arrêté du 12 mars 2020 n° NOR : <i>INTV2006315A</i>. Cette attestation doit mentionner que les études ont été suivies en français et que le niveau de formation atteint est au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation ;• Un certificat médical établissant que votre handicap ou votre état de santé déficient chronique rend impossible votre évaluation linguistique. Si le certificat médical, établi selon le modèle réglementaire fixé par l'arrêté du 17 juillet 2020 n° NOR <i>INTV2009412A</i>, mentionne que vous pouvez vous soumettre à un test de niveau linguistique en aménageant les épreuves mais que l'organisme certificateur n'a pu mettre en place ces aménagements, vous devez produire le certificat médical ainsi qu'une attestation de cet organisme indiquant l'impossibilité d'aménager les épreuves.	X		